

GASTON HERVÉUX → INTERVENANT INSCRIT AUX DOSSIERS

29 JUIN 2005

A/S MADAME NANCY BÉLARD  
COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

DOSSIER 339732 ET 339733

PAR LA PRÉSENTE, JE, GASTON HERVÉUX, DEMANDE UNE  
RENCONTRE AVEC LA COMMISSION DE LA PROTECTION  
DU TERRITOIRE AGRICOLE RELATIVEMENT AUX DOSSIERS  
PRÉCITÉS ET CONCERNANT LES POLITIQUES DE ZONA-  
LE EN TERRITOIRE AGRICOLE DANS LE CONTEXTE  
DE LA NATIONALISATION DE L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC  
ET DE L'APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS  
EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DEVANT ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET  
UNE SAINE ÉCONOMIE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

*Gaston Hervéux*  
GASTON HERVÉUX



Québec, le 6 juillet 2005

Monsieur Gaston Hervieux

**OBJET** : Dossiers 339732 et 339733 - Skypower

---

Monsieur,

Par lettre, vous avez demandé la tenue d'une rencontre avec la Commission relativement à la demande d'autorisation aux dossiers en titre.

Veillez prendre note que cette rencontre se tiendra le 29 août 2005, à 13 h 30, à l'Hôtel des Gouverneurs, salle Larochelle, situé au 155, boulevard René-Lepage Est, à Rimouski.

À l'occasion de cette rencontre, les autres personnes intéressées par la demande pourront, si elles le désirent, présenter leurs observations.

La tenue de cette rencontre impliquant plusieurs personnes, vous comprendrez l'importance de la tenir à la date mentionnée ci-haut. Malgré cela, s'il vous était impossible de vous y présenter, vous pourriez nous faire parvenir des observations écrites ou demander que cette rencontre soit tenue à une autre date. Dans ce dernier cas, nous devons considérer, entre autres, l'incidence d'un report sur les autres personnes concernées par la demande et les impératifs de l'agenda du traitement des dossiers de la Commission, pour décider du report ou non de cette rencontre.

Veillez agréer, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

Nancy Bédard, adjointe exécutive  
et responsable de la gestion du rôle

|                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| c.c. Skypower                 | Ferme Janoel senc.            |
| Fédération UPA Bas St-Laurent | Municipalité St-Arsène        |
| MRC Rivière-du-Loup           | Ferme Feriane inc.            |
| Municipalité L'Isle-Verte     | Les Cultures Chouinard inc.   |
| Ferme Labinoie (2002) inc.    | Ferme Raylaine enr.           |
| Ferme Louismur enr.           | Ferme Henrily senc            |
| Monsieur Mario Lavoie         | Mouvement Au courant (M. John |
| Monsieur Victor Bossé         | Burcombe)                     |

PROCÈS-VERBAL

RENCONTRE PUBLIQUE

- IDENTIFICATION DES DOSSIERS : 339732 et 339733  
Skypower
- LIEU ET DATE : Rimouski, le 29 août 2005
- HEURE DE LA RENCONTRE : 13 h 30
- MEMBRES PRÉSENTS : Réjean St-Pierre, vice-président  
Conrad Létourneau, commissaire
- PERSONNES PRÉSENTES : M. Benoît Fortin, Skypower, v-p –  
infrastructures  
M. Gilles Thibault, agronome et mandataire  
M. Luc Ouellet, conseiller Skypower  
M. Cory Basil, Skypower, v-p – projets  
développement  
M. Claude Ross, journaliste Radio-Canada  
M. Patrick Gagnon, Fédération UPA Bas  
St-Laurent  
M. Jean-Paul Lajoie, Ferme Labinoie (2002)  
inc.  
Mme Ginette Babin, Ferme Labinoie (2002)  
inc.  
Mme Vicky Desrosiers, SADC Mitis  
M. Mario Lavoie, propriétaire mis en cause  
M. Frédéric Prémont, Ferme Louismur enr.  
M. Jean-Louis Prémont, Ferme Louismur enr.  
Mme Murielle Dionne, Ferme Louismur enr.  
M. Henri-Paul Plourde, Ferme Henrily  
M. Gilbert Dumont, conseiller municipal Saint-  
Arsène  
M. Daniel Thériault, maire St-Épiphane  
M. Victor Bossé, Ferme Louisvic  
M. François Michaud, dir.-gén. Municipalité  
St-Arsène  
M. Denis Lévesque, dir.-gén. Municipalité St-  
Épiphane  
M. Vincent Dionne, Ferme Feriane inc.

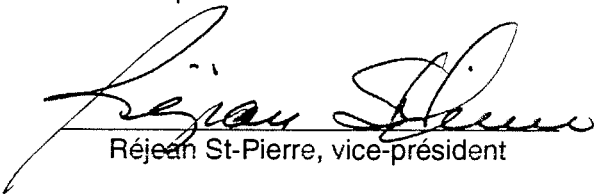
Personnes présentes (suite) M. Steeve Gendron, Conseil régional Bas  
St-Laurent  
Mme Lucie Bouchard, citoyenne  
M. Gaston Hervieux, citoyen

PIÈCES DÉPOSÉES : D1 Commentaires  
D2 Demande de rejet

RÉSULTAT DE LA RENCONTRE : **Délibéré suspendu**

À la suite de la rencontre publique, la Commission suspend son délibéré pour une période de 60 jours, soit jusqu'au 31 octobre 2005, dans l'attente de plans précisant la localisation des différentes superficies visées.

À la réception des documents demandés ou à la fin du délai accordé, soit au 31 octobre 2005, la Commission statuera sur la présente demande.



Réjean St-Pierre, vice-président

/vp

c.c. : Monsieur Gaston Hervieux  
Mouvement Au Courant  
Conseil régional de l'env. du Bas-St-Laurent  
Skypower  
Fédération de l'UPA Bas-Saint-Laurent  
Genivar Groupe-Conseil  
MRC Rivière-du-Loup  
Municipalité de L'Isle-Verte  
Ferme Labinoie (2002) inc.  
Ferme Louismur enr.  
Monsieur Mario Lavoie  
FERME JANOEL s.e.n.c.  
Monsieur Victor Bossé  
Municipalité de Saint-Arsène  
Ferme Feriane inc.  
Les Cultures Chouinard inc.  
Ferme Raylaine enr.  
Ferme Henrily s.e.n.c.  
Municipalité de Saint-Épiphanie  
Monsieur Gilles Thibault  
Monsieur Steeve Gendron  
Madame Vicky Desrosiers  
Monsieur Gaston Hervieux  
Madame Lucie Bouchard

Québec, le 10 novembre 2005

Monsieur Gaston Hervieux

**OBJET :** Dossiers : 339732 et 339733  
Municipalité : L'Isle-Verte (M)  
Lots : 533-P, 626-P, 629-P, 671-P  
Cadastre : Saint-Jean-Baptiste-de-l'Île-Verte, par.  
Superficie visée : 42.6896 hectares  
MRC : Rivière-du-Loup (MRC)  
Circ. foncière : Témiscouata

---

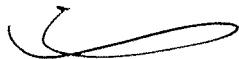
Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 8 novembre 2005 dans laquelle vous demandez à la commission de prolonger le délai pour le dépôt d'une contestation au Tribunal administratif du Québec suite à la décision rendue aux dossiers en titre le 6 octobre 2005.

Dans un premier temps, nous tenons à vous préciser qu'il n'appartient pas à la commission de prolonger le délai pour le dépôt d'une contestation devant le Tribunal administratif du Québec. En effet, c'est ce tribunal qui, suite au dépôt d'une requête en contestation, décide s'il y a lieu de prolonger ou non le délai de 30 jours prévu à l'article 21.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Par contre, il est de l'intention de la commission de contester toute demande de prolongation de ce délai qui serait soumise au Tribunal administratif du Québec.

Bien à vous,



Diane Pelletier, avocate  
Direction des affaires juridiques

DP/sp

Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : (418) 643-3314 (local)  
1-800-667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : (418) 643-2261  
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil  
25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : (450) 442-7100 (local)  
1-800-361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : (450) 651-2258